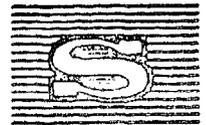


UN LIBRARY

MAY 25 1977



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

S/12332
23 mai 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1977, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer en tant que document du Conseil de sécurité la lettre ci-jointe, datée du 19 mai 1977, qui lui a été adressée par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine au sujet des pratiques de l'entité sioniste dans les territoires occupés.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Ali AL GAYED

ANNEXE

Lettre datée du 19 mai 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit, dans l'espoir que vous accorderez sans délai à cette question toute l'attention qu'elle mérite et prendrez les mesures nécessaires pour éliminer les causes d'une situation explosive, et notamment mettre fin à l'occupation prolongée des territoires.

Le 3 mai 1977, les forces militaires israéliennes d'occupation ont ouvert le feu sur des manifestants palestiniens dans la ville de Qabatya, tuant un adolescent de 15 ans et une femme âgée de 55 ans. Dans leur hâte à enterrer le jeune homme, les forces militaires israéliennes se sont refusées à ce qu'il lui soit donné une sépulture religieuse, conforme aux pratiques humanitaires, comme le confirme un article paru dans le New York Times du 4 mai 1977.

Les forces israéliennes d'occupation persistent dans leur politique d'expropriation de biens arabes et encouragent la création d'établissements sionistes dans les territoires occupés, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et en violation des Conventions de Genève. Dans les régions de Jenin et de Qabatya, une zone importante a été déclarée "interdite" et l'on a empêché les agriculteurs de travailler leurs terres.

A Qabatya, où l'adolescent palestinien de 15 ans et la femme de 55 ans ont été tués, les habitants manifestaient contre la création d'établissements sionistes dans la région.

La manifestation des habitants de Qabatya est due, outre à la création d'établissements sionistes, aux agissements d'un ressortissant américain, dénommé Meir Kahane, dont les activités provocatrices bénéficient de la bénédiction et de la protection de l'armée israélienne et de membres du Cabinet.

Le crime commis à Qabatya a suscité une réaction de grande ampleur dans les villes palestiniennes de Naplouse, Ramallah et Jenin et une grève générale a été décidée pour protester contre les pratiques des forces d'occupation. Soixante-dix Palestiniens environ ont été arrêtés.

Au nom du Comité exécutif, je vous demande à nouveau de prendre des mesures efficaces et immédiates pour mettre un terme aux pratiques brutales des forces d'occupation israéliennes et éliminer l'une des principales causes de cette situation explosive, à savoir l'occupation prolongée et illégale.

L'Observateur permanent,
(Signé) Zehdi Labib TERZI